



JOURNAL OFFICIEL

# HEBDO F@OT 21

N°4

JOURNAL DU 22 AOÛT 2020

## ARBITRAGE MATCHS AMICAUX

Beaucoup de matchs amicaux sont déclarés et sont arbitrés par des Arbitres "Officiels" **qui n'ont pas renouvelés.**

Nous vous informons qu'un arbitre officiel peut officier **que si et seulement si** il a renouvelé et que sa licence a été validée par la Ligue.

Nous vous rappelons l'article 25 du Statut Arbitrage de la FFF : Tous les arbitres doivent nécessairement être titulaires d'une licence « Arbitre » avant d'arbitrer.

En cas d'accident, celui-ci ne sera pas couverts par l'assurance.

## RENOUVELLEMENT ARBITRE : A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES

Nous constatons à ce jour, un nombre insuffisant de licences arbitres renouvelées et un nombre important d'arbitre qui n'ont pas retourner au secrétariat leur dossier médical pour la saison 2020/2021. Aussi, nous vous rappelons que selon le règlement du Statut Régional de l'Arbitrage, **vous avez jusqu'au 31 AOÛT 2020** pour procéder à ces renouvellements.

**L'arbitre doit renouveler son dossier et sa licence avant le 31/08/2019** afin de pouvoir représenter leur club et d'être en règle avec le statut de l'arbitrage, en plus du nombre de matches à effectuer durant la saison 2020/2021

Les clubs, n'ayant pas encore fait le nécessaire, et dont l'arbitre n'a pas rendu son Dossier médical, sont invités à prendre contact avec leur(s) arbitre(s) respectif(s) afin de finaliser le dossier de renouvellement. (Vous pouvez consulter la liste sur notre site)

## Modalités d'application des suspensions

---

Le Comité Exécutif de la FFF, réuni le mercredi 8 juillet 2020, a officialisé les modalités concernant la purge des suspensions en conséquence de la période d'arrêt des activités.

Par le biais du Procès-Verbal de sa réunion du 8 juillet 2020, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football rappelle « *que l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension* à *temps.* »

Il rappelle également que « *l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 mai 2020 portant sur les suspensions à temps, annule ladite décision du 11 mai 2020* ». Ainsi, **la période allant du 13 mars 2020 au 30 juin 2020 sera finalement incluse dans la purge des suspensions à temps.**

Le Comité Exécutif « *décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour* » et « *précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux.* »

### Quelles sont les conséquences pratiques de cette mesure ?

La mesure adoptée par le Comité Exécutif s'applique aux licenciés concernés, quel que soit le calendrier des équipes qui était initialement prévu du 13 mars au 30 juin 2020 et donc quel que soit le nombre de matchs qui auraient dû se dérouler durant cette période.

*Cela étant dit, l'article 226.1 des règlements généraux de la FFF dispose que*

« *La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).*

*Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.*

*Pour les joueurs dont le club dispute un championnat national, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de natures diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat national.*

*Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions.*

*En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club. »*

Chaque club devra donc vérifier comme il en a l'habitude avant chaque rencontre, via son espace Footclubs, la situation de chaque licencié susceptible d'être inscrit sur la feuille de match, en tenant compte du nombre de matchs fermes de suspension restants à purger par celui-ci **à la date du 8 juillet 2020**, ce en fonction de l'équipe dans laquelle il souhaite reprendre la compétition :

**✓ soit celui-ci doit purger 3 matchs fermes ou moins à compter de cette date**, il sera alors en mesure de prendre part au premier match officiel de l'équipe en question.

**Exemple 1** : un licencié a été suspendu pour 12 matchs fermes et en a purgé 10 au 8 juillet 2020 avec l'équipe A. Parce qu'il lui reste 2 matchs fermes à purger, il pourra reprendre la compétition dès le début du championnat avec cette équipe A.

✓ **soit celui-ci doit purger plus de 3 matchs fermes à compter de cette date**, il devra purger le ou les match(s) restants à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe en question. On retrouve ici les modalités habituelles de purge.

**Exemple 2** : un licencié a été suspendu pour 12 matchs fermes et n'a purgé que 7 matchs avec son équipe B au 8 juillet 2020.

Sur les 5 matchs fermes restants, il n'en aura à purger que 2 à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par cette équipe B.

**Remarque** : si le licencié dans les Exemples 1 et 2 est le même, il pourra, en fonction des dates de reprise des différentes compétitions, évoluer dans une équipe avant de reprendre la compétition avec une autre.

Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physique (joueurs-éducateur-dirigeant...ayant au 8 juillet des matchs fermes de suspension à purger. Ne sont pas concernés :

- les clubs ayant fait l'objet de suspension de terrain ou de huis clos ;
- les suspensions fermes à temps infligées aux licenciés personnes physiques ;
- les matchs de suspension intégralement assortis d'un sursis.

## **FMI 2020/2021 : Footclubs / FMI - Réinitialisation mot de passe / paramétrage + rappels bonnes pratiques de début de saison**

---

A l'approche du début de saison 2020 / 2021 et étant donné l'éloignement des derniers matchs, il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

Une attention particulière doit être portée sur la partie n°2 "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes la saison dernière car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au reparamétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs1-

### **DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION**

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

### **PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES**

**ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé par la FFF. Toutes les clubs utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !**

=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipes affectées**

### **MOTS DE PASSE**

**ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés par la FFF**

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J :**

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)
- 

**PRÉPARATION DES ÉQUIPES**

- **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

**RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois.**

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

**IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2020

A 19 H 00 **LIEU A DETERMINER**

~~SALLE DES FETES A PONTAILLER/SAONE~~

## **APPELS A CANDIDATURES**

### **APPEL A CANDIDATURE - ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DE COTE D'OR**

L'élection du Comité de Direction du District de Côte d'Or de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 2 Octobre 2020

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 6 Juillet au 2 Septembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

District de Côte d'Or de Football  
Candidature à l'élection du Comité de Direction  
BP 10069 – 21802 Quetigny Cedex.

### **RAPPEL DES MODALITÉS et DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE (extrait des Statuts du District)**

\*\*\*

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci- dessous et que vous retrouvez sur notre site

- [Déclaration de candidature de liste](#)
- [Déclaration individuelle de non-condamnation du candidat](#)
- Les statuts sont consultables sur le Site dans la rubrique Documents -> Statuts et Règlements

## **APPEL A CANDIDATURE-ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT AUX A.G LIGUE**

L'élection de la délégation du District de Côte d'Or de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue de Bourgogne de Franche Comte de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 2 Octobre 2020  
L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 6 Juillet 2020 au 2 Septembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

District de Côte d'Or de Football  
Election de Délégué de District  
BP 10069 – 21802 Quetigny Cedex

\*\*\*

### **Rappels :**

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 12.5.6 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12.1.1 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 10 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

\*\*\*

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous et que vous retrouvez sur notre site

- Déclaration de candidature délégué
- [Déclaration individuelle de non-condamnation](#)
- Les statuts sont consultables sur le Site dans la rubrique Documents -> Statuts et Règlements

---

**Proposition de Médailles** : les clubs ayant des propositions à faire en vue de l'attribution de la médaille du District doivent les adresser par courrier ou par courrier électronique au secrétariat du district **pour 2 Septembre 2020**

**Voeux clubs et Comité Directeur** : Ils doivent être adressés au secrétariat du district par courrier simple ou courrier électronique au plus tard **le 2 Septembre 2020** (soit 30 jours avant la date de l'A.G - article 12.5.2) au secrétariat du district.

**Rapports d'activités des commissions** : Les commissions doivent faire parvenir leur rapport de commission au secrétariat pour le 17 Aout 2020



---

## RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE

Pour cette nouvelle saison 2020 2021, le District de Côte d'Or va renouveler l'expérience du **Service Civique** avec le recrutement d'un nouveau volontaire.

La mission que nous vous proposons consiste en

- La mise en place d'action dans le cadre du Programme Educatif Fédéral lors des actions organisées par le district.
- L'accompagnement des clubs dans le développement de leur programme éducatif
- Le suivi des fiches PEF réalisées par les clubs et l'animation des réseaux sociaux sur le thème du PEF

### Infos Générales :

- **Service civique de 7 mois de octobre 2020 à Avril 2021**
- **Temps de travail : 24h hebdomadaires**

Vous avez **jusqu'au 18 Septembre 2020** pour pouvoir postuler, les candidatures sont à envoyer au secrétariat du District à [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr)

---

## SESSIONS ARBITRE AUXILIAIRE 2020/2021

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2020-2021

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr).

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2020,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2019-2020 devront repasser l'examen durant la saison 2020-2021.

### RAPPEL DES SECTEURS

- SECTEUR DE DIJON ET AGGLOMÉRATION DIJONNAISE -> Session au Siège du District
- SECTEUR DE LA TILLE
- SECTEUR PLAINE DE LA SAÔNE
- SECTEUR VAL DE SAÔNE
- SECTEUR CHATILLONNAIS
- SECTEUR AUXOIS/MORVAN
- SECTEUR BEAUNE 1
- SECTEUR BEAUNE 2

# AGENDA

**Lundi 24 Aout 2020**

Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

**Mercredi 26 Aout 2020**

DTD à 18H30 (en visio)

**Jeudi 27 Aout 2020**

CDA (Bureau) à 18 h 00 (en visio)

# PROCES VERBAUX

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES et FOOTBALL DIVERSIFIE

PV N°5 CC/3

REUNION DU 19 Août 2020

**PRESIDENCE** : M. LECOUR Bernard

**PRESENTS** : MM. BRUNEL, NAUDET, BELORGEY, DA SILVA, FREREJACQUES, FAORO, PAGANT

### I - CHAMPIONNATS SENIORS 2020/2021

A ce jour des équipes n'ont pas confirmé leur engagement, la commission vous informe que les groupes de D4 seront communiqués dans la semaine 35.

**Rappel : Fin des engagements le 20/08/2020**

#### 1.1 TIRAGE DE COUPES

**Le tirage du 1<sup>er</sup> Tour des Coupes de Côte d'Or aura lieu :**

**MERCREDI 9 SEPTEMBRE A 14H30 AU SIEGE DU DISTRICT**

Exceptionnellement, en raison des mesures sanitaires, les tirages au sort s'effectueront à huis-clos.

#### 1.3 COURRIERS

- ✓ **ECHENON** : Pris note.
- ✓ **Inscriptions Coupe F BACHELARD D3-D4**
  - GROUPAMA
  - MUNICIPAUX CHENOVE
  - MUNICIPAUX DIJON
  - ENSEIGNANTS

#### DECLARATIONS ENTENTES SENIORS

##### Championnat D3

**ES.T.V. – AISEREY IZEURE** sous le nom de E.S.T.V. - A.I.F.C. et les couleurs de l'E.S.T.V.- sur le terrain d'Aiserey.

## Championnat D4

- **MONTBARD – VENAREY ET CREPAND** sous le nom de Montbard – Venarey, les couleurs de Montbard Venarey 4, et sur le terrain de Montbard, (terrain de repli à Crépand).
  - **BLIGNY SUR OUCHE ET LACANCHE** : sous le nom et les couleurs de Bligny, - sur le terrain de Bligny.
- ✓ **ES.T.V. – AISEREY IZEURE** : sous le nom de E.S.T.V. - A.I.F.C. 2 et les couleurs de l'E.S.T.V. - sur le terrain de Varanges.

### 1.4 MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 45, la Commission dit que les clubs dont la liste suit peuvent obtenir, sur leur demande, les mutations supplémentaires indiquées, sous réserve d'en informer la Commission des Compétitions du District avant le **20 août 2020** en précisant l'équipe du club qui bénéficiera de ces dispositions :

| CLUB              | NOMBRES DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES |
|-------------------|--------------------------------------|
| AS BEAUNOISE      | 2                                    |
| ECHENON           | 1                                    |
| FC GRESILLES      | 1                                    |
| MEURSAULT         | 1                                    |
| QUETIGNY          | 1                                    |
| SAULON CORCELLES  | 1                                    |
| SAVIGNY CHASSAGNE | 1                                    |
| ST APOLLINAIRE    | 1                                    |
| TIL CHATEL        | 1                                    |
| USCD              | 1                                    |

## II. CHAMPIONNATS JEUNES 2020/2021

### 2.1 DATES D'ENGAGEMENT

Les engagements U18, U15, et U13 masculins des clubs se font selon 4 étapes :

- Une période de candidature des clubs
- Une validation et communication officielle par la commission sportive sur proposition de la DTD.
- Une période de refus possible pour les clubs sélectionnés
- Une validation et une publication officielle par la commission sportive.

**Tableau valable pour les 3 catégories U13, U15 et U18.**

|                                  | D2        | D3        |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| OUVERTURE DES CANDIDATURES       | 1 JUILLET | 1 JUILLET |
| FIN DES CANDIDATURES             | 23 AOÛT   | 15 sept*  |
| PUBLICATION DES CLASSEMENTS PROV | 25 AOÛT*  |           |

|                                 |              |  |
|---------------------------------|--------------|--|
| LIMITE POUR SE DESISTER         | 6 Septembre* |  |
| PUBLICATION DES CLASSEMENTS DEF | 9 Septembre* |  |

\* Date qui seront confirmées dès que les consignes permettront de connaître les modalités d'organisation du début de saison

**Pour les catégories ci-dessous ouverture des engagements au 1<sup>er</sup> juillet 2020**

- U11, U9 et U7 masculins : jusqu'au 15 septembre 2020.
- U18 à 8, U15 à 8, U13 à 8 en Féminines jusqu'au 15 septembre 2020.
- U11F, U9F et U7F en Féminines jusqu'au 15 septembre 2020.

Tous les engagements se font via footclubs

### III. CHAMPIONNATS FOOT DIVERSIFIE 2020/2021

#### FOOT ENTREPRISE

##### 3.1 DATES D'ENGAGEMENT

**Coupe de Côte d'Or Bachelard Sport Comm** : les clubs FE pourront s'engager dans la coupe D3-D4

**Coupe Nationale** : La LBFC a ouvert les inscriptions. Les clubs souhaitant s'engager doivent le faire via Footclubs

##### 3.2 COURRIERS

**Inscription en Coupe F. Bachelard D3-D4** : GROUPAMA - MUNICIPAUX CHENOVE - MUNICIPAUX DIJON - ENSEIGNANTS

#### FUTSAL

Attendu que le championnat R2 FUTSAL ne sera plus géré par la LBFC, la commission informe la mise en place d'un championnat avec accessions en LBFC pour la saison 2020/2021. Si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant un championnat inter-districts sera mis en place.

Ce championnat se déroulera en 2 phases (Phase Automne et Printemps). A l'issue de la Phase automne, possibilité d'accéder en Ligue. Les non accédant joueront en phase printemps niveau district.

Les modalités seront communiquées ultérieurement.

##### 4.1 DATE D'ENGAGEMENT

Les clubs pourront s'engager du 1<sup>er</sup> Juillet au 15 Septembre 2020

### IV. CHAMPIONNAT FEMININES

Attendu que le championnat R3 ne sera plus géré par la LBFC, la commission informe la mise en place d'un championnat à 11 avec accessions en LBFC pour la saison 2020/2021. Si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant un championnat inter-districts sera mis en place.

Ce championnat se déroulera en 2 phases (Phase Automne et Printemps). A l'issue de la Phase automne, possibilité d'accéder en Ligue. Les non accédant joueront en phase printemps niveau district.

Les modalités seront communiquées ultérieurement.

Nous vous informons que le championnat et le critérium à huit continueront.

## 4.1 COURRIER

**POUILLY EN AUXOIS** : Le Secrétariat a répondu.

## 4.2 DATES D'ENGAGEMENT SENIORS F

Les clubs pourront s'engager en critérium du 1<sup>er</sup> Juillet au 15 Septembre 2020.

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : B. LECOUR**

**Le Secrétaire : N. BRUNEL**

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

**PV N°6 CDA/1**

**REUNION DU 16 Juillet 2020**

**Présents:** Mme LECOEUICHE Ombeline, MM. CALZADA Gaëtan, DERVAUX Alban, DUJARDIN Nicolas, GALLY Fabien, MATHIEU Florian, OUTHIER Philippe, QUINAULT Fabien, REMOND Cyrille, RONDEAU Gilles, ROCHERIEUX Joël, THIOURT Thierry.

**Assistent:** MM. DURAND D, Président du District – ADAM C, représentant CRA.

**Absents excusés:** MM. GALLY Fabien – THIBERT Jérôme, représentant CD.

### **CARNET NOIR :**

Décès de

- Mr BOUJON Claude. Tous les membres de la commission présentent à la famille leurs sincères condoléances. Une minute de silence est observée en sa mémoire.
- La maman d'Anthony COLLIN arbitre D1, la commission présentent à la famille leurs sincères condoléances.

## **I – ADOPTION DU DERNIER PV**

La CDA adopte, à l'unanimité des membres présents, sans modification, le procès-verbal de la réunion du 08 juin 2020.

## **II- PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES CDA**

Chaque membre se présente individuellement en annonçant son parcours.

Le bureau est composé de membres qui se réunissent en petit comité pour trier les différentes demandes et réponses à apporter.

Il faut également nommer un vice-président, Gaëtan propose Philippe OUTHIER à ce poste. Les membres votent : « Pour » à l'unanimité.

### III- COURRIERS

#### Courriers reçus entre le 01 Juillet 2020 et le 16 juillet 2020

| DATE       | ORIGINE             | CONTENU   | REPONSE       |
|------------|---------------------|---|---------------|
| 01/07/2020 | CRA                 | Remis à dispo un AA   | Pris note     |
| 01/07/2020 | J. BUSON            | Arrêt de l'arbitrage  | Remerciements |
| 01/07/2020 | A. JONDET           | Arrivée district Hérault – (D2) – 01/07/1993                            |               |
| 01/07/2020 | T. BOUTEFFAS        | Année sabbatique  | Pris note     |
| 01/07/2020 | M.VANDERSPEE<br>TEN | Demande année sabbatique – JAD -  | Pris note     |
| Pris note  | A. COLLIN           | Transfère du dossier arbitre D1 au District Mosellan de Football à Metz | Pris note     |

### IV- PREPARATION ET ECHANGES SUR LA REPRISE DU CHAMPOINNAT SENIORS ET JEUNES

D. DURAND prend la parole en expliquant les différentes finalités sur cette reprise et en ce qui concerne les modalités des gestes barrières.

A ce jour, la ligue ne sait toujours pas à quelle date le championnat commencera.

En ce qui concerne le stage de rentrée, la ligue n'a aucune vision à ce sujet (masques, distance, lieu public clos...). Seul le programme des tests physiques et théoriques est programmé.

Pour la CDA, nous nous appuierons sur les décisions de la ligue.

Il y aura également les rentrées Observateurs et Jeunes.

En ce qui concerne le championnat jeune : en attente pour la diffusion du calendrier.

Pour le début de la saison, 15 D1 sont pour le moment en renouvellement. En ce qui concerne les observations, elles seront en fonction du nombre d'arbitres suivant les groupes d'appartenance

- Pour les D1 : deux groupes de 7 et 8. Deux observations avec un classement au rang.
- Pour les D2 : deux groupes de 6. Deux observations avec un classement au rang.
- Pour les D3, une observation supérieure à 12/20 permettra une seconde observation avec un classement au point.

Retour sur les fonctions des arbitres dans les groupes d'appartenance.

Un D1 comme un D2 ne doit pas faire moins de 50% de ses matches dans sa catégorie. C'est l'objectif que se fixe la CDA pour la saison 2021-2022.

Les montées et descentes seront appliquées en fonction du nouveau RI.

L'éventualité d'une montée de D3 en D2 et de D2 en D1 est possible et seront faites sans le nom des arbitres.

**Un point important, les membres de la nouvelle CDA qui sont en activité en catégorie D1 participera aux échanges mais ne participeront pas aux votes pour une question d'éthique.**

Nous disposons d'une dizaine d'arbitres assistants.

La question sur les échanges district n'est pas encore d'actualité.

Nous attendons déjà les renouvellements des arbitres et les directives sanitaires pour débiter la saison.

## V- FORMATION INITIALE ARBITRE (F.I.A)

Une formation est en préparation en Octobre sur Dijon, et une deuxième en Janvier (Voir pour l'organiser sur Beaune). Dates et lieu à préciser rapidement.

Nom des formateurs : Jacques BADET va envoyer le listing des formateurs à chaque CDA pour préparer les FIA 2020-2021

Repas : Devis à demander lorsque le lieu sera fixé.

Président CDPA : M. ES BITI Brahim

## VI- QUESTIONS DIVERSES

**DUJARDIN Nicolas.** Fiches de renseignement arbitres : demander à Agnès d'effectuer une relance aux arbitres car très peu de retour.

Les demandes pour être observateurs ont été effectuées auprès de Jérôme BUSON qui a refusé se consacrant à sa famille. Remerciement pour service rendu pendant de nombreuses années en tant que D1.

**THIOURT Thierry** : verra fin Aout pour les auxiliaires.

**DERVAUX Alban** : Demande ce que va devenir et s'il y a des pistes sur le championnat Futsal séniors.

**D. Durand** : oui il y aura un championnat. Une équipe du Jura sera même présente. La trêve étant très courte, un championnat sénior ne pourra être fait, seuls les jeunes seront concernés.

Pour rappel, Florian M. informe que tous les JAD seront également arbitres de Futsal.

**Gilles RONDEAU** Demande de formation concernant les désignations. Gaëtan et Agnès s'en chargeront.

**Cyrille REMOND.** Formation concernant les formateurs FIA est prévue mais nous n'avons pas encore les dates. Il faut également la liste des personnes qui désirent suivre cette formation.

**Joël ROCHERIEUX** : Concernant les PV de commission ? Seront sur le site du District  
Organisation du poste en discipline. Gaëtan l'appellera dans la semaine

**Philippe OUTHIER** : la personne qui s'occupe des désignations fera-t-elle également celle des observateurs ? Oui, pour une meilleure optimisation.

Demande de clé USB pour les formations ? Gaëtan s'en charge

Pour l'ETRA, pour la demande de documents, qui faut-il prévenir ? Il existe un pôle « aide au district » dont Christophe ADAM en est le représentant.

Formation initiateur en arbitrage, aucun diplôme n'a été reçu ? La validation est laissée à la FFF qui met très longtemps à les délivrer.

**Florian MATHIEU** : Pas de CDA Jeune de prévu avant mi-aout.

**Gaëtan CALZADA** : Tournoi sélectif départemental le 11 Novembre de l'ASPTT : prévoir une équipe. A voir lors de la prochaine réunion de la section jeune.

**Christophe ADAM** : Remercie la CDA pour son invitation. Informe qu'il donnera les différents documents concernant les pôles qu'il a en charge.

## VII- PAROLE AUX INVITES

**D. DURAND** : remerciement pour l'invitation et la belle constitution de la nouvelle CDA.

Remerciement à Christophe pour tout le travail de l'ETRA et de son engagement personnel.

Remerciement à tous, il y a du travail car l'arbitrage est un sujet important.

Vous avez tout mon soutien.

**Gaëtan CALZADA** : remerciement à tous pour votre implication et bonnes vacances

**Fin de séance : 20h30**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : CALZADA G**

**Le Secrétaire : DUJARDIN N**

Champ 2020\_2021

## Foot Entreprise saison 2020/2021

|           | Dates        | Cpe Nationale | Champ FE | Coupes District F.E  |                | Cpe Bachelard D3-D4 |
|-----------|--------------|---------------|----------|----------------------|----------------|---------------------|
|           |              |               |          | Challenge C. Meunier | Challenger Cup |                     |
| septembre | 5/6          |               |          |                      |                |                     |
|           | 12/13        |               | 1        |                      |                |                     |
|           | 19/20        | 1T            | MR       |                      |                | 1T                  |
|           | 26/27        |               | 2        |                      |                |                     |
| octobre   | 3/4          |               | 3        |                      |                |                     |
|           | 10/11        |               | 4        |                      |                |                     |
|           | 17/18        |               | 5        |                      |                |                     |
|           | 24/25        | 2T            | MR       |                      |                |                     |
| novembre  | 31/01        |               | 6        |                      |                | 2T                  |
|           | 7/8          |               | 7        |                      |                |                     |
|           | 14/15        | 32ème         | MR       |                      |                |                     |
|           | 21/22        |               | 8        |                      |                |                     |
|           | 28/29        |               | MR       |                      |                | .1/16               |
| décembre  | 5/6          | 16ème         | 9        |                      |                |                     |
|           | 12/13        |               |          |                      |                |                     |
|           | 19/20        |               |          |                      |                |                     |
|           | 26/27        |               |          |                      |                |                     |
| janvier   | 2/3          |               |          |                      |                |                     |
|           | 9/10         |               |          |                      |                |                     |
|           | 15/16        |               |          |                      |                |                     |
|           | 23/24        | 1J            |          |                      |                |                     |
|           | 30/31        |               |          |                      |                |                     |
| février   | 6/7          | 2J            | 10       |                      |                |                     |
|           | 13/14        |               | MR       |                      |                | .1/8                |
|           | 20/21        | 3J            | 11       |                      |                |                     |
|           | 27/28        |               | MR       | 1T                   |                |                     |
| mars      | 6/7          | 4J            | 12       |                      |                |                     |
|           | 13/14        |               | MR       |                      |                |                     |
|           | 20/21        | 5J            | 13       |                      |                |                     |
|           | 27/28        |               | MR       |                      |                |                     |
| avril     | 3 /4         | 6J            | 14       |                      |                | .1/4                |
|           | 10/11        |               | MR       | 2T                   | 2T             |                     |
|           | 17/18        |               | 15       |                      |                |                     |
|           | 24/25        | ¾             | 16       |                      |                |                     |
| mai       | 1,2          |               | MR       |                      |                | .1/2                |
|           | 8/9          |               | 17       |                      |                |                     |
|           | 13 Ascension |               | MR       | ½                    | ½              |                     |
|           | 15/16        | ½             | 18       |                      |                |                     |
|           | 22/23        |               |          | Finale               | Finale         | Finale              |
|           | 29/30        |               |          |                      |                |                     |
| juin      | 5/6          | Finale        |          |                      |                |                     |
|           | 12/13        |               |          |                      |                |                     |